

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84 - E-mail : paysdeloire@crpf.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public de l'État à caractère administratif

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Il a pour missions principales :

- le développement de la forêt privée, par un ensemble d'actions d'information et de formation auprès des propriétaires forestiers,
- son orientation par l'agrément des documents de gestion durable présentés en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole qu'il élabore,
- et d'une façon générale, son implication, dès lors que cela concerne la forêt privée, dans l'aménagement du territoire et le développement rural.

Le conseil du Centre a été élu en juin 2011, puis le bureau modifié en juillet 2014, et à la suite de la disparition d'Alain de Montgascon. Il se compose de :

PRÉSIDENT :

M. Antoine de Ponton d'Amécourt.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Serge de Poix,
Bertrand de Grandmaison,
Jean-Marc Lacarelle.

CONSEILLERS TITULAIRES :

MM. Edouard de la Bassetière,
Régis Lefeuvre,
Michel Lelièvre.



Antoine
de Ponton d'Amécourt

CONSEILLERS SUPPLÉANTS :

MM. Alban Le Cour Grandmaison,
Bertrand Le Nail,
Renaud Japy, Gilles de Saint-Luc,
Patrick Levesque, Arnaud Heim de Balsac.

MEMBRE DE DROIT :

Le président de la Chambre régionale d'agriculture,
représenté par M. Michel de Simiane.

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Titulaire : M. Bruno Longa,
Suppléant : M. Christian Weben.

EN 2014

La forêt en Pays de la Loire, privée à 90 %, occupe environ 351 000 ha, soit 11 % du territoire. Ses peuplements forestiers sont feuillus aux 2/3 (dont la moitié de chênes) et résineux pour le reste (Pin maritime essentiellement). En termes de production, la populiculture a également une très grande importance car elle génère plus de la moitié de la récolte de bois d'oeuvre en feuillus, pour une surface de 20 000 ha seulement.

Le CRPF des Pays de la Loire possède une équipe resserrée (au 31.12.2014 : 11,5 emplois statutaires et 2 contractuels à durée déterminée). Il dispose néanmoins d'une implantation dans chaque département.

L'action du CRPF est fortement orientée en direction des documents de gestion durable, particulièrement plans simples de gestion, qu'il s'efforce de rendre plus simples, plus nombreux et mieux suivis.

Cette politique engagée depuis plusieurs années, a continué à être menée avec succès, en tant que "mission centrale du CRPF". On verra dans ce rapport d'activités que cette mission s'entoure de nombreux satellites qui concourent à sa réussite. Ils seront évoqués selon la place qu'ils occupent dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2012-2016, passé entre le CNPF et l'Etat et qui constitue le fil conducteur de ce rapport d'activités.

Un rapide constat :

- la surface couverte par les documents de gestion durable a augmenté d'environ 6 % en 2014, après une augmentation de près de 5 % l'année précédente,
- cette même année (2013), la récolte de bois rond augmentait de 14 % en Pays de la Loire.

Même si les liens directs sont indémontrables, force est de constater la convergence de ces deux tendances.

Notre filière forêt-bois régionale l'a bien compris, en faisant reposer sa toute nouvelle charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", sur trois éléments imbriqués : la gestion durable, la mobilisation des bois et le renouvellement de la ressource. Voilà le programme du CRPF tout tracé pour les années à venir !

Conseillers élus et équipe, technique et administrative, du CRPF ont agi en 2014 en liaison avec leurs nombreux partenaires qui oeuvrent, dans leurs domaines respectifs, au développement de la gestion forestière aux côtés des propriétaires. Qu'ils en soient tous ici vivement remerciés.

François-Xavier DUBOIS,
directeur du CRPF des Pays de la Loire

Antoine de PONTON d'AMÉCOURT,
président du CRPF des Pays de la Loire,
président du CNPF

1. AMÉLIORER LA MOBILISATION DU BOIS

C'est un objectif prioritaire assigné à la forêt privée française. Son application à la forêt des Pays de la Loire semble en bonne voie, si l'on se réfère aux résultats de la dernière enquête "exploitations forestières et scieries 2013", qui observe une récolte de bois en nette hausse* par rapport à l'année précédente. Les raisons en sont multiples, et le CRPF y voit un encouragement à poursuivre et amplifier son action en vue de réduire le nombre de retards de coupes constatés dans l'exécution des Plans simples de gestion. La méthode, adoptée en 2012, qui consiste à identifier les difficultés, à proposer une solution adaptée et à ne retenir le dossier qu'une fois le résultat obtenu, porte ses fruits. Ces solutions sont assez variées : informations personnalisées, regroupement de l'offre, recours à un professionnel, formation, notamment dans le cadre des "Groupes de Sylviculture Appliquée", actualisation des Plans simples de gestion, toutes ont pour objectif et résultat d'améliorer la mobilisation des bois. Ce point est un des trois axes fondateurs de la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", dont la signature a eu lieu le 23 janvier 2015**.



Mobilisation accrue pour la forêt en 2014..



* Voir AGRESTE Pays de la Loire, janvier 2015 - www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
** Voir ATLANBOIS - Charte "Ensemble mobilisons la forêt" - www.atlanbois.com

2. ACCROÎTRE LA SURFACE DES FORÊTS GÉRÉES SOUS DOCUMENT DE GESTION DURABLE

En 2014, le cap a été maintenu sur la priorité de cet objectif pour le CRPF des Pays de la Loire.

L'augmentation des surfaces forestières sous document de gestion durable est le résultat mécanique de l'application de la loi, du fait de la suppression du critère du seul tenant (rendant les PSG obligatoires au delà de 25 ha sur une même commune et ses communes limitrophes) et de l'extension des surfaces forestières, assez marquée dans notre région, grâce à des politiques volontaristes de boisements menées depuis une trentaine d'années. Cette augmentation est aussi le résultat des nombreuses actions d'incitation aux PSG volontaires (10 à 25 ha) menées depuis 2012, avec le concours marqué de la Région des Pays de la Loire. Il est à noter que cet effort se poursuivra dans les années à venir, puisqu'il bénéficiera des aides retenues pour la forêt au titre du Plan de Développement Rural 2014-2020.



Ensemble, pour la gestion durable des forêts.

Les résultats obtenus fin 2014 sont les suivants :

	2014		2013		% d'augmentation	
	Nombre	Surface en ha	Nombre	Surface en ha	Nombre	Surface en ha
PSG volontaires	313	4 670	260	3 891	20 %	20 %
PSG obligatoires	1 128	125 777	1 046	118 358	8 %	6 %
CBPS	742	7 216	668	6 664	11 %	8 %
RTG	non renseigné	non renseigné	53	1 036	-	-

Un pourcentage global d'augmentation de 6 % (137 663 ha) conduit la forêt privée régionale à un taux de couverture par les documents de gestion durable de 64 % des bois et forêts de plus de 4 hectares.

3. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET LES MODÈLES INNOVANTS DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Le CRPF est étroitement associé aux activités d'expérimentation et d'études menées par le service "Recherche et Développement" du CNPF que constitue désormais l'Institut pour le Développement Forestier (IDF). Par exemple, et en liaison avec les Centres d'études techniques et d'expérimentation forestière (CETEF) de la Mayenne et de la Sarthe, il a été associé à une étude bilan / prospective de production de divers résineux en forêt de Grande Charnie (53-72).

Il est également fortement impliqué en matière d'expérimentation populicole et ses techniciens ont assuré, comme chaque année, le suivi des placettes expérimentales dont le réseau, en Pays de la Loire, a été fortement resserré sur les questions liées aux chênes. Elles incluent celles générées par les conséquences du changement climatique auxquelles cette essence réagit déjà mais qui, malheureusement, concerneront bien d'autres essences.

Le CNPF dispose d'outils diagnostics et d'aide à la décision ("Bioclimsol" pour caractériser les stations, "Archi" pour poser les diagnostics de dépérissement) qui ont fait l'objet des premières formations auprès des techniciens du CRPF et de certains partenaires.

Dans le même ordre d'idées, l'effort apporté par le CRPF en matière de santé des forêts s'est accru en 2014, puisqu'il dispose désormais de trois correspondants-observateurs, au lieu de deux jusqu'à présent.

En matière de biodiversité, le CRPF a déposé en 2014 ses futures "annexes vertes" au schéma régional de gestion sylvicole, pour ce qui concerne Natura 2000. Il a créé, à cette occasion, une dizaine de fiches sur la prise en compte des habitats et des espèces dont l'utilisation facilitera grandement la compréhension de ces problématiques de protection, tant par son équipe technique que par les propriétaires forestiers qui pourront les inclure à leurs documents de gestion.

Le développement des connaissances naturalistes a revêtu d'autres formes, par exemple :

- choix de 5 massifs destinés à devenir "forêts - références" (un par département),
- activités déployées avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, dans le cadre d'un Plan de Développement de Massif animé par le CRPF,
- utilisation croissante de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), quasi-systématiquement associé aux PSG volontaires et ayant donné lieu à évaluation, pour la totalité du massif, sur l'une des "forêts - références" citées ci-dessus.

La recherche de modèles innovants a, par ailleurs, poussé le CRPF à s'impliquer dans la démarche SylvaFaune, le secteur de Bercé (72) ayant été retenu parmi douze autres sites nationaux. Premier objectif, dresser un constat partagé entre les différents partenaires, en matière d'équilibre forêt-gibier, puis adopter un programme d'actions sylvo-cynégétique pour tenter d'améliorer la situation.



Enclos-exclos d'observation de l'impact du gibier.

4. DIFFUSER LE PROGRÈS SYLVICOLE ET LES PRATIQUES DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

La formation des sylviculteurs est le socle des actions de développement menées par le CRPF. Il y consacre environ 20 % de ses moyens techniques et ses interventions revêtent des formes variées.

Afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre, le site internet du CRPF (*crpf-paysdelaloire.fr* - 17 371 connexions en 2014), en lien avec le site de la forêt privée (*foretprivate-francaise.com*), permet d'accéder aux différents supports de formation et d'information. On y trouve notamment les fiches techniques et itinéraires sylvicoles, le calendrier des journées de vulgarisation, le programme des stages de formation, avec possibilité d'inscription en ligne.

En 2014, 21 réunions de vulgarisation ont été organisées à l'intention des propriétaires forestiers et parfois d'un public plus large (écoles, naturalistes, agriculteurs). Elles ont regroupé 450 sylviculteurs, autour de thèmes variés liés à la gestion durable : éclaircies de peuplements, renouvellement en futaie irrégulière, suivi de son plan simple de gestion, entretien des jeunes plantations bocagères, gestion de petites propriétés forestières, biodiversité en forêt...

Pour les plus motivés, trois sessions de formation labellisées "Fogefor" ont été réalisées : un cycle de base "gestion forestière" (28 personnes) et deux cycles "rédiger son PSG volontaire" (24 participants).

A noter que, pour la deuxième année consécutive, le CRPF a organisé avec le CETEF de Loire-Atlantique, une formation "FOGEFOR" de trois jours consacrée à la rénovation des parcs boisés. On consultera utilement à ce sujet la page du site internet du CRPF dédiée à cette initiative.



Réunion du stage labellisé Fogefor : "Rénovation des parcs boisés".

Trois numéros de la publication du CRPF, «Bois et Forêts en Pays de la Loire», ont été diffusés à la dizaine de milliers de propriétaires possédant plus de 4 hectares boisés.

Ce support d'information forestière, bénéficiant du concours financier de la Région, rédigé principalement par le personnel technique du CRPF, aborde lui aussi les différents thèmes liés à la gestion durable : cloisonnements d'exploitation, valorisation du châtaignier en bois d'oeuvre, Certiphyto, croissance rapide et qualité du chêne, lisières forestières refuges de biodiversité, régénération naturelle, pression des cervidés en forêt, inventaires naturalistes en forêt privée, ...



Ce journal est relayé tous les deux mois par une "Feuille" d'informations par voie électronique. La liste de diffusion rassemble fin 2014 environ 1600 adresses mails.

Grâce à un financement régional, un projet, important pour l'avenir, a été lancé par le CRPF en 2014, celui de création d'une plateforme d'information géographique destinée prioritairement aux propriétaires forestiers, mais également à tout public. L'objectif est d'accéder, via le Portail cartographique du CNPF, aux informations relatives aux différents zonages environnementaux et paysagers, concernant la forêt

privée, sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire. En "cliquant" sur une parcelle située en forêt privée, chacun pourra ainsi être informé des éventuels zonages la concernant, sous la forme d'une carte de recouvrement, et, sous forme de deux fiches :

- l'une de description du site, de ses éléments spécifiques, du cadre juridique qui découle éventuellement de ce zonage,
- l'autre des règles ou recommandations de gestion forestière attachées à ce (ces) périmètre(s).

L'ouverture de cette plateforme est prévue pour 2015.

5. RENFORCER LA PLACE DE LA FORÊT PRIVÉE DANS L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES ET LA SOCIÉTÉ

L'action du CRPF dans ce domaine s'inscrit à travers divers partenariats privilégiés qui ont pour cadre :

→ Celui de la grande famille de la forêt privée française, dont la composante la plus proche "FRANSYLVA", regroupe désormais, sous une même dénomination, les syndicats départementaux des propriétaires forestiers, leur Union régionale et leur Fédération nationale.

De nombreux dossiers sont traités en commun entre CRPF et Fransylva (documents d'urbanisme, environnement, économie, chasse, communication, ...) dans un souci de complémentarité et d'efficacité. Le CRPF apporte sa compétence technique, FRANSYLVA son réseau d'adhérents, indispensable pour relayer, au niveau local, les travaux que le CRPF mène essentiellement au niveau régional.

→ Celui de la filière "forêt-bois", représentée en Pays de la Loire par l'association interprofessionnelle ATLANBOIS. Le fait marquant de l'année 2014 aura été la finalisation de



Un effort à maintenir pour l'avenir de nos forêts.

la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir". Le programme d'actions sera formalisé en 2015, mais, par anticipation, le CRPF a déjà lancé deux actions qui lui seront directement rattachables :

- l'état des lieux du renouvellement de la forêt, sur l'ensemble de la région, à partir des diagnostics réalisés sur toutes les parcelles programmées en coupe rase dans les plans simples de gestion, depuis 1995. Cet état des lieux sera le guide des interventions des techniciens territoriaux du CRPF pour les années à venir, afin d'améliorer les situations constatées et de rester vigilants sur les parcelles en reconstitution, jusqu'à ce que le succès de celles-ci puisse être considéré comme définitif. "L'observatoire" du renouvellement forestier en Pays de la Loire est né,
- une animation forestière renforcée des Pays "Vallée de la Sarthe" et "Vallée du Loir", où, sur 125 communes, un travail d'incitation à l'élaboration et la mise en oeuvre de plus de 400 PSG volontaires potentiels est engagé pour 18 mois.

Des actions complémentaires viendront ; nul doute que le CRPF y aura un rôle significatif.

→ Celui de l'organisme de certification PEFC qui, après une implantation remarquable, à tous les niveaux, nécessite un effort maintenu pour se développer en forêt privée. Le CRPF cherche à cette fin, à créer des liens aussi resserrés que possibles entre cette certification et les documents de gestion durable. Les progrès à faire sont encore importants, notamment en ce qui concerne les PSG dont la moitié seulement s'applique à des forêts certifiées, dans notre région.

Une action de développement local
avec et pour les propriétaires
forestiers



Vous êtes propriétaire d'un bois
de 10 à 25 hectares
sur le territoire des Pays Vallée du Loir
et Vallée de la Sarthe...

... cette action
est faite pour vous !





PEFC Pays de la Loire au 31.12.2014 en forêt privée

Surface forestière totale (cadastre 2009)	288 163 ha
Surface forestière certifiée	93 440 ha
Nombre de PSG agréés	1441
Surface des PSG	130 447 ha
Nombre PSG avec PEFC	661
Surface	86 760 ha

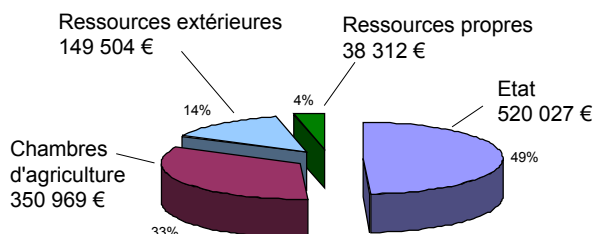
Source : Pefc-ouest



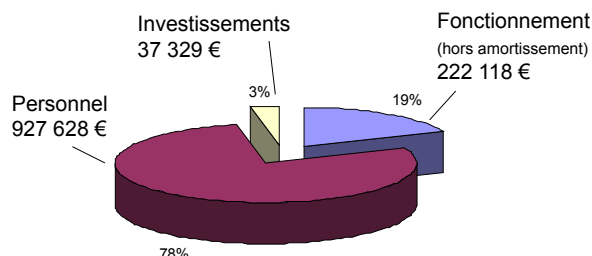
FONCTIONNEMENT DU C.R.P.F. EN 2014

L'enveloppe budgétaire du CRPF est principalement alimentée d'une dotation de base composée d'une subvention de l'Etat (Ministère de l'agriculture) et du reversement, par les Chambres d'agriculture, d'une part du produit fiscal du foncier forestier selon un système de répartition national. S'y ajoutent des ressources extérieures, obtenues par convention avec les collectivités territoriales ou l'Etat, pour la mise en oeuvre de programmes spécifiques, ainsi que quelques ressources propres.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014 : 1 058 812 €

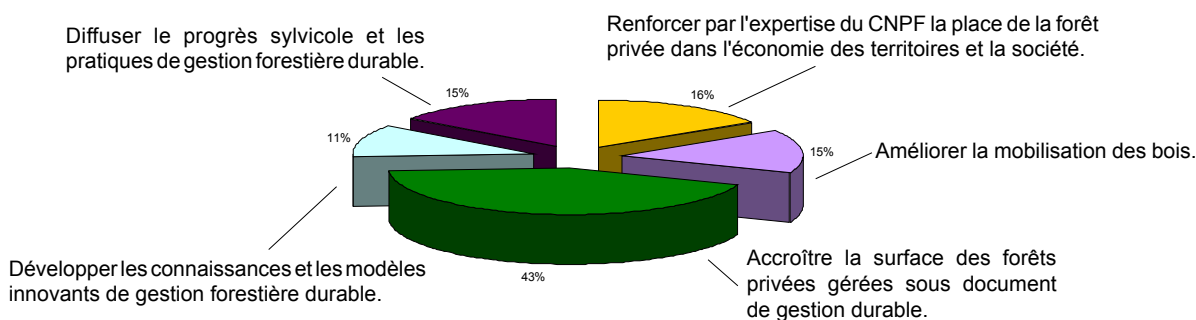


LES DÉPENSES 2014 : 1 187 075 €



Les investissements ont porté sur le renouvellement normal du matériel (informatique, véhicules) et quelques travaux d'entretien.

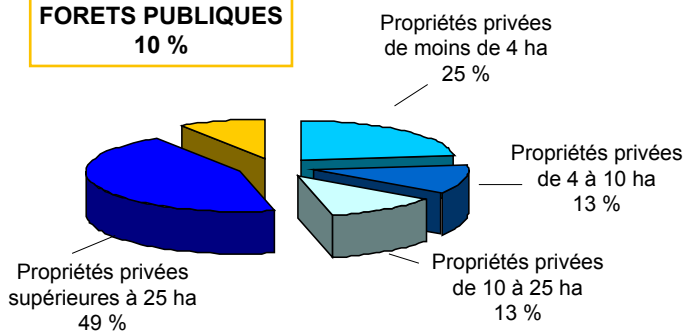
La répartition du temps de travail, selon les programmes décrits, a été la suivante :



LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

Un taux de boisement plutôt faible 11 % - dans des paysages encore très bocagers. 351 000 ha de forêts plutôt moins morcelées que dans d'autres régions.

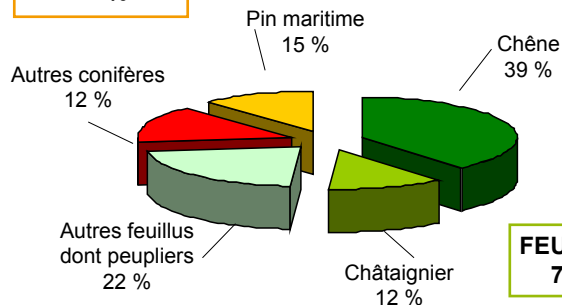
FORETS PUBLIQUES 10 %



Source cadastre 2009

FORETS PRIVEES 90 %

CONIFERES 27 %



Source IGN - IFN 2009-2013

FEUILLUS 73 %

L'ÉQUIPE DU C.R.P.F. DES PAYS DE LA LOIRE

(au 31.12.2014)

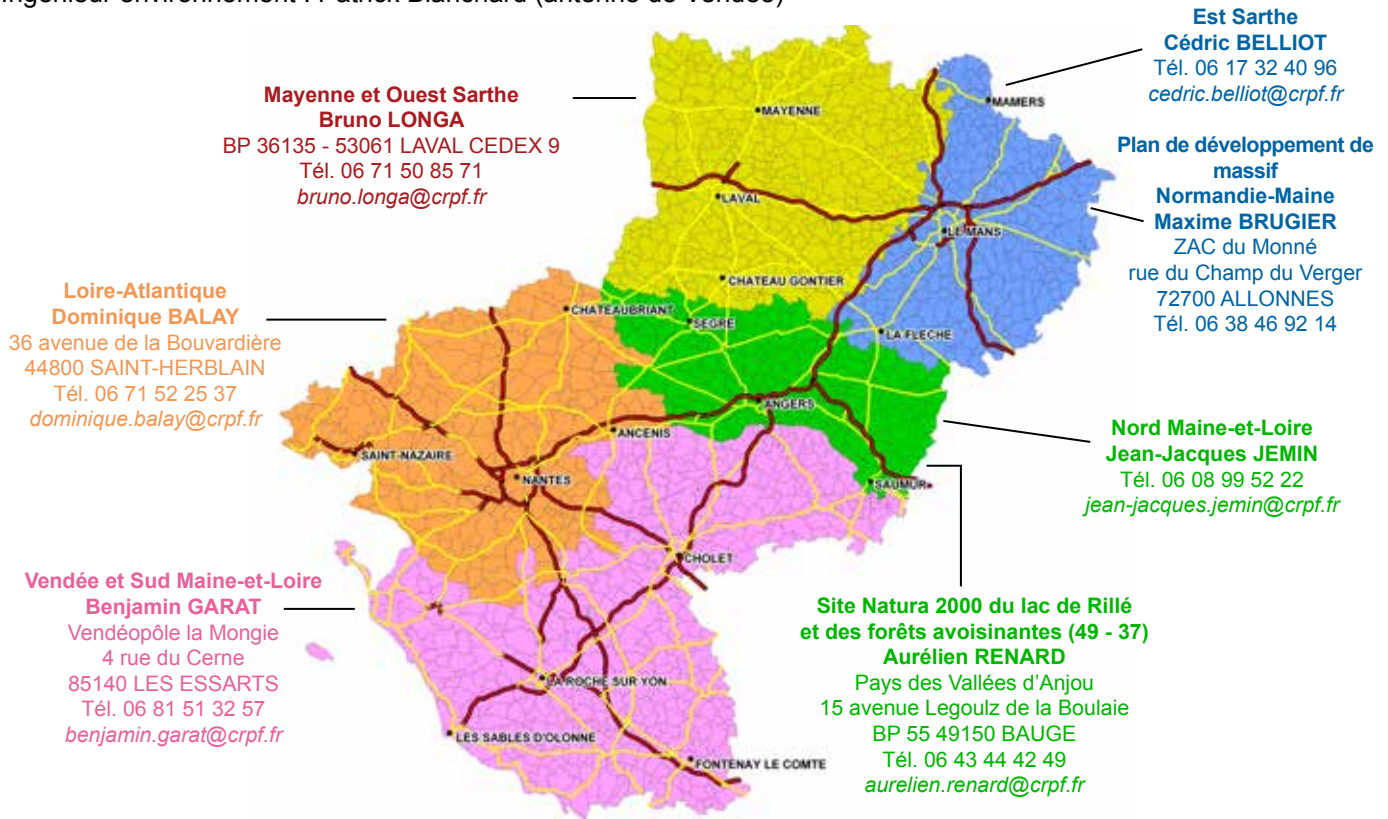
→ Au siège, à Saint-Herblain :

Directeur : François-Xavier Dubois
Ingénieur informatique : Jean-Luc Bouchart
Ingénieur développement : Christian Weben

Comptabilité - gestion : Brigitte Rohou
Secrétariat général : France Averty
Documents de gestion - Information cartographique : Céline Cantoni

→ Dans les antennes départementales :

Ingénieur environnement : Patrick Blanchard (antenne de Vendée)



Réunion du conseil du CRPF le 8 juillet 2014.

Nous vous invitons, si vous souhaitez en savoir davantage, à retrouver le rapport d'activités 2014 du CNPF sur le site www.cnpf.fr